



# GARANTIE LIMITÉE

## Composantes d'extrémité de roue après-vente

Consolidated Metco, Inc. (le Vendeur) garantit par les présentes que nos produits sont exempts de tout défaut de matériau ou de fabrication, tel que déterminé par nos normes de fabrication, et sont conformes à la description apparaissant au recto de cette déclaration. Cette garantie s'applique aux composantes ou ensembles de composantes d'extrémités de roue après-vente installés sur des véhicules exploités dans les applications routières aux États-Unis et au Canada. Cette garantie entre en vigueur à compter de la date originale d'achat de la composante ou ensemble de composantes après-vente chez un concessionnaire ou distributeur autorisé de ConMet. Le remplacement de pièces sous cette couverture de garantie ne prolonge pas la période initiale de couverture. La couverture de garantie ne s'applique pas aux pièces remplacées sous la couverture de garantie de véhicule neuf ou autre garantie prolongée du fabricant d'origine du véhicule.

**TABLEAU DE COUVERTURE DE GARANTIE DE COMPOSANTES D'EXTRÉMITÉ DE ROUE DE TOUTES MARQUES**

Composante	Durée	Kilométrage	Inclusion
Joints d'étanchéité ConMet	1 an	160 934	Pièces seulement
Roulements ConMet	1 an	160 934	Pièces seulement
Assemblages de moyeu conventionnel	1 an	160 934	Pièces seulement
Ensembles PreSet® / Écrou d'axe PreSet Plus®	1 an	160 934	Pièces seulement
Ensemble Joint et Entretoise PreSet® / PreSet Plus®	2 ans	321 868	Pièces seulement
Ensembles réusinés PreSet® / PreSet Plus®	2 ans	321 868	Pièces seulement
Ensembles réusinés PreSet® / PreSet Plus® si installés avec un nouvel écrou d'axe ConMet	3 ans	563 270	Pièces seulement
Ensembles de moyeu PreSet®	3 ans	563 270	Pièces seulement
Ensembles de moyeu PreSet Plus®	5 ans	804 672	Pièces seulement
Ensembles de moyeu PreSet® / PreSet Plus® si installés avec l'écrou d'axe ConMet PreSet Plus®	5 ans	804 672	Pièces seulement
Disque ou tambour de frein ConMet – Applications routières	1 an	160 934	Pièces seulement
Disque ou tambour de frein ConMet – Applications hors-route ou service intensif	6 mois	16 093	Pièces seulement

\*Les applications/vocations de service intensif incluent, sans s'y limiter, la collecte de déchets, l'industrie minière, les champs pétrolifères, les camions de construction/à benne, le transport lourd, le transport forestier et la livraison de ciment/béton.

Cette garantie stipule et décrit le recours exclusif de l'Acheteur et stipule la responsabilité intégrale du Vendeur à l'endroit de l'Acheteur. LA GARANTIE DÉCRITE AUX PRÉSENTES TIEN LIEU DE TOUTE AUTRE GARANTIE EXPLICITE OU IMPLICITE, INCLUANT SANS TOUTEFOIS S'Y LIMITER TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER. Les conditions établies aux présentes constituent l'entente complète entre les parties et les représentations de garantie du Vendeur. Aucune autre représentation ou garantie n'est applicable à la vente de nos produits à moins d'une entente contraire expresse de notre part par écrit.

Cette garantie limitée exclut tout dommage résultant :

1. Du retrait de la composante d'extrémité de roue après-vente pour l'entretien d'un autre système ou composante
2. De l'installation, l'ajustement, la réparation ou la modification abusif ou inapproprié, incluant le couple de serrage des écrous inapproprié
3. De la surcharge
4. De dommages résultant d'un accident du véhicule ou de catastrophe naturelle
5. De la corrosion
6. De toute défaillance pouvant être attribuée à une ou plusieurs composantes d'un système de gonflage de pneu, incluant sans s'y limiter de la pressurisation ou la contamination du moyeu
7. De la défaillance d'une composante après-vente ConMet causée directement ou indirectement par une composante d'extrémité de roue d'une tierce-partie ou après-vente, incluant sans s'y limiter les écrous d'axe, chapeaux de moyeu, lubrifiant ou joints d'étanchéité.

Cette garantie ne couvre aucun dommage collatéral ou progressif, incluant sans s'y limiter aux : sabots et plaquettes de frein, tambours/disques, essieux, écrous, etc., et ni les frais liés à la perte de temps productif de l'équipement, l'assistance routière, le remorquage ou la perte de cargaison.

L'Acheteur doit soumettre une preuve d'achat détaillée pour être admissible à la garantie. Toute réclamation de garantie doit être soumise au Service de garantie de Consolidated Metco, Inc. pour considération. Le Vendeur n'acceptera aucun retour de tout produit sans autorisation préalable du Vendeur incluant un numéro d'Autorisation de retour de marchandise fourni par le Vendeur. Les frais d'expédition de la marchandise retournée seront remboursés à l'Acheteur si la défaillance est considérée sous garantie. Aucune dépense encourue ne sera autorisée sous cette garantie sans l'autorisation préalable du Vendeur. Aucune réclamation de garantie ne sera acceptée 60 jours après l'émission d'un numéro d'Autorisation de retour de marchandise ou la facture de réparation validée.

Le recours exclusif de l'Acheteur pour toute réclamation de garantie ou pour toute réclamation découlant de l'achat ou de l'utilisation de nos produits, sera le remplacement desdits produits. Nous remplacerons nos produits sans frais pour l'Acheteur, FOB l'usine de ConMet. Nous ne serons aucunement tenus responsable de tout dommage indirect, accessoire ou autre dommage subi par l'Acheteur, incluant sans s'y limiter la perte de profits ou revenus, la perte d'utilisation de produit, le coût de capital, le coût de produit, emplacement ou service de substitution, ou réclamations des clients de l'Acheteur pour tout dommage. Ce recours exclusif s'applique peu importe la nature de la réclamation de l'Acheteur, que ce soit par contrat, préjudice, garantie expresse ou implicite, négligence ou responsabilité stricte, en vertu de laquelle les dommages sont réclamés et peu importe si ceux-ci sont dus à notre négligence ou tout défaut de notre produit.